

maintenant !

■ **Extrait du registre des délibérations**
Commission « développement économique et urbanisme »

Conseil municipal du 7 novembre 2011
Séance du 18 octobre 2011

23 PRU Rouher – rue Alfred de Musset - déclassement du domaine public

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, Mmes LEFEVRE, FEVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

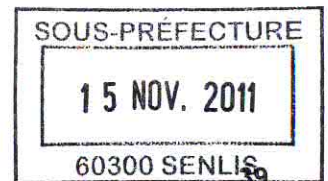
Mme BASMAISON
M. GRIMBERT
Mme OYONO
M. BOULHAMANE
M. RIFI SAIDI
Mme PAMART
Mme M'BAYE-DIAO
Mme BARBETTE
M. MACHU,
M. CHEURFA
Etaient absents :

Pouvoir à : M. MONTES
Pouvoir à : M. BERNARD-LUNEAU
Pouvoir à : M. BEAUBRUN
Pouvoir à : Mme BOUKHELIF
Pouvoir à : Mme KOUACHI-MAHSAS
Pouvoir à : M. SZPIRKO
Pouvoir à : Mme JAJAN
Pouvoir à : M. BOUADDI
Pouvoir à : Mme FEVRIER
Pouvoir à : M. NACHITE

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme PORAS
Mme RIFFAULT
M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal
- Nombre de conseillers en exercice
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés



39
36

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Jean-Paul LEGRAND, maire-adjoint, expose :

Le Projet de Renouvellement Urbain du secteur des Hautes Haies du quartier Rouher a pour objectif :

- de diversifier l'offre en matière d'habitat avec la démolition de logements qui dans leur forme ne correspondent plus aux attentes des habitants et la reconstruction d'opérations plus adaptées à la demande actuelle;
- d'améliorer la vie des habitants dans les logements maintenus avec un important programme de réhabilitation et de résidentialisation du bâti existant ;

maintenant !

- de désenclaver le secteur;
- de mettre en place une trame viaire hiérarchisée pour améliorer la desserte du site;
- de définir les limites urbaines et paysagères du quartier.

Dans ce cadre et afin de permettre la réalisation des futurs projets, il est nécessaire de procéder à un remembrement foncier conformément au schéma directeur de PRU Rouher. A cet effet, la largeur de la voie Alfred de Musset va être modifiée et une portion d'espace public actuel va être intégrée au futur lot à bâtir N et à la propriété résidentialisée de Logement Francilien.

Aussi, vous est-il proposé de désaffecter et déclasser du domaine public l'emprise de terrain identifiée au plan de principe ci-annexé et destinée à être cédée aux propriétaires voisins, d'une superficie d'environ 269m².

Ce projet de remembrement n'ayant pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions, ni de desserte ni de circulation assurées par la voie, ce déclassement est dispensé d'enquête publique préalable. Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu le code de la voirie routière et notamment l'article L141-3,

Vu la convention ANRU en date du 3 septembre 2007 lançant le Projet de Renouvellement Urbain,

Vu l'avis favorable de la commission « développement économique et urbanisme », du 18 octobre 2011,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 36

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1er : de désaffecter et déclasser du domaine public communal l'emprise de terrain de la rue Alfred de Musset identifiée au plan de principe annexé à la présente délibération.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à faire réaliser le document d'arpentage correspondant.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **14 NOV. 2011**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : **15 NOV. 2011**

Jean-Claude VILLEMMAIN

Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 15.11.11. Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy



Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise



C'est maintenant !
www.mairie-creil.fr

LA VILLE
CREIL
OISE-PICARDIE